



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
L'HONORABLE JÉRÔME FRAPPIER
Palais de Justice, 46 rue Charlotte, Sorel-Tracy (Québec) J3P 6N5
☎ (450)743-8572
✉ jerome.frappier@judex.qc.ca

Le 18 mai 2022

COMMUNIQUÉ DE LA COUR SUPÉRIEURE

Les directives présentement en vigueur continuent de s'appliquer, sauf quant aux modifications suivantes qui prendront effet le 24 mai 2022 :

Continuation des activités judiciaires

À l'exception des dossiers de pratique civile ne comportant pas d'auditions de témoins toutes les audiences au mérite ou en pratique contestée, incluant les demandes d'ordonnance de sauvegarde, les demandes de soins et les demandes en matière de faillite, seront de nouveau entendues **en présence des parties et des avocats, sauf les procureur(e)s aux enfants**, et ce, à moins d'une autorisation du juge coordonnateur ou du ou de la registraire de faillites pour procéder à distance.

Nous vous prions de nous informer au besoin de toute condition ou situation posant un risque particulier à la santé d'une personne convoquée au palais de justice.

Levée du port obligatoire du masque en salle d'audience

Considérant les récents allègements annoncés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, le port du masque ne sera plus obligatoire dans les salles d'audience de la Cour supérieure. Le port du masque demeure toutefois fortement recommandé à l'intérieur des palais de justice.

Cependant, le soussigné conserve sa discrétion quant à l'appréciation des mesures nécessaires au maintien du décorum en salle.

Salutations distinguées,



Jérôme Frappier, J.C.S.

Juge coordonnateur des districts de Saint-Hyacinthe et Richelieu

jerome.frappier@judex.qc.ca

/mt